Département de Haute-savoie Arrondissement de BONNEVILLE Canton de CHAMONIX Commune de VALLORCINE

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID: 074-217402908-20250915-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

,	
en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1
	ļ

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 15 septembre, le Conseil Municipale VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 11 septembre

<u>Objet</u>	
N° 25/07/11	

Présents

Monsieur Jérémy VALLAS, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur

François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

Représentés

Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés

Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER et Monsieur

Jean-François DESHAYES

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Admission en nonvaleur des produits irrécouvrables

Budget chaufferie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public n°6887640515;

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuites sans effet ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaitre de la comptabilité la créance irrécouvrable;

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- > APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau joint en annexe un montant total de 1.00€, correspondant à la liste n°6887640515 dressée par le comptable public ;
- > DIT que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, article 6541.

Ainsi fait et délibéré, Au registre suivent les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Jérémy VALLAS

La secrétaire

Acte certifié exécutoire le : 23/09/2025 Télétransmis en Préfecture le : 23/09/2025 Notifié ou publié le : 23/09/2025

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

La présente de Reçu en préfecture le 23/09/2025 Monsieur le Sq. Publié le de Bonneville Madame le Tre D: 074-217402908-20250915-25_07_11-DE